#### SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

<u>Présents</u>: Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mme Janet DARNE, Mr André NICOLAS, Mme Michèle FOURNEL <u>Absents représentés</u>: Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Michel MOUNIER), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Michelle FOURNEL). <u>Absents:</u> Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick VEY, Mr Christophe GIRAUD, Mr Philippe CRESPY, Mr Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Sandra LHOSTE.

Mme Janet DARNE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

# Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- Inauguration de la salle de la Gazeille le vendredi 16 décembre 2016 à 17 heures 30
- Vœux à la population le dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures

## Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 71 (63 rue Saint Jean)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente présentée avec une abstention (Michel ARCIS).

#### **Délibérations diverses:**

Indemnité de Conseil et de confection du budget : Mr le Maire indique que comme chaque année, il y a lieu de voter pour attribuer au comptable du trésor l'indemnité de Conseil et de confection du budget pour l'exercice écoulé. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de la somme de 686.40 €uros brut au receveur municipal pour l'exercice 2016.

Nomination des délégués à la commission CLECT: Monsieur Le Maire indique que la nouvelle Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal a adopté le régime de Fiscalité Professionnelle Unique lors de sa séance du 7 janvier dernier, ce qui entraine la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La commune doit donc désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants afin de siéger à cette commission.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide de nommer à l'unanimité :

- Monsieur Patrick ROCHE, membre titulaire
- Monsieur André NICOLAS, membre titulaire
- Monsieur Régis LAC, membre suppléant
- Monsieur Michel ARCIS, membre suppléant

Nomination de représentants de la commune à la CID de la communauté des communes : Monsieur le Maire indique également que ce nouveau mode de fiscalité implique la mise en place d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs en charge des taxes professionnelles du territoire. Chaque commune, si elle le

souhaite, peut nommer des représentants. La liste ainsi constituée sera présentée à la Direction Générale des Finances Publiques qui sera chargée de nommer les représentants à cette commission.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être représenté par Monsieur Patrick ROCHE, Monsieur André NICOLAS et Monsieur Régis LAC au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Projet recyclerie Armée du Salut: Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Armée du Salut souhaite installer une recyclerie sur la commune dont le but est de récupérer des objets pour les réparer et les vendre. Un service de ramassage des encombrants pourrait également être mis en place. Pour que cette installation soit possible, la Commune doit mettre à la disposition de cette association un terrain communal sur lequel des bungalows seraient installés. Le parking du marché aux bestiaux qui se trouve à proximité de la nouvelle déchetterie semble adapté à cette activité et convient aux demandeurs. Mr le Maire indique que si cette solution est validée, l'association prendra en charge l'installation des bungalows ainsi que les différentes dépenses liées à l'installation et au fonctionnement (eau – électricité, ...). Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'installation d'une recyclerie sur le parking du marché aux bestiaux. Une convention de prêt de terrain à titre gratuit sera signée et un permis de construire devra être déposé avant toute installation.

Tarif de location du local mutualisé du Pôle Santé: Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 14 décembre 2016 concernant le montant de la location du nouveau local mutualisé du Pôle Santé. Après calcul des charges de ce local, Mr GALLAND propose de fixer le montant de la location à 60 € par utilisateur, quelle que soit la fréquence d'utilisation. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la location du local mutualisé à 50 €uros HT, soit 60 €uros TTC, pour chaque utilisateur, et autorise Mr le Maire à signer avec eux un bail à usage professionnel à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Etude BRGM : Monsieur le Maire rappelle qu'une étude avait été lancée en 2016 par la Direction afin Départementale des **Territoires** de mettre à jour la cartographie des aléas de mouvements de terrains sur la commune. Des cartes réalisées par le BRGM répertorient plusieurs risques, notamment les glissements de terrain, les éboulements et l'érosion des berges. Le Conseil doit approuver et éventuellement amender les conclusions de l'étude avant transmission aux services de l'Etat. Après validation par ces derniers, les différents zonages définis seront intégrés au PLU. Les résultats obtenus correspondant parfaitement aux zonages actuels, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les conclusions du BRGM et demande à Mr le Maire d'en informer la DDT afin que la mise en place du PPRM puisse être finalisée.

Vente des bâtiments du Pont de l'Estaing: Monsieur le Maire indique que le compromis de vente a été signé pour ces bâtiments. Comme cela avait été convenu, il propose donc de suspendre le loyer de l'entreprise qui ne peut plus utiliser la turbine depuis plusieurs mois, ceci en attendant la vente officielle du bâtiment qui devra intervenir au plus tard le 30 avril 2017. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de suspension du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Autorisation de passage sur la parcelle section D numéro 45 : Monsieur le Maire indique que les futurs propriétaires des bâtiments des Moulinages ont l'intention d'acquérir une partie des parcelles se situant sous le viaduc de la Recoumène afin de créer une voie d'accès pour l'entretien du bief et la construction de la passe à poissons rendue nécessaire par la législation. Ce chemin forestier devrait traverser la parcelle 45 section D qui a été cédée à la Commune par la SA Chambon en même temps que la carrière voisine. Cette cession ne sera toutefois définitive qu'une fois que l'acte administratif de régularisation de transfert de propriété aura été enregistré auprès du service de la Publicité Foncière. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de laisser un droit de passage aux futurs propriétaires des bâtiments du Pont de l'Estaing sur la parcelle cadastrée section D numéro 45, ceci afin qu'ils puissent aménager un accès en direction de la rivière et du barrage qui constitue le point de départ du bief alimentant la turbine qu'ils vont acquérir. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer toutes pièces y relatives.

Proposition d'achat Maison rue des Pénitents : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après avoir été informés du lancement d'une procédure de mise en péril, les propriétaires de la maison située sur la parcelle cadastrée section AC numéro 505, sise à la Rue des Pénitents, ont indiqué qu'ils étaient disposés à céder cette bâtisse à la commune en vue de sa démolition car ils ne peuvent se permettre d'engager des travaux importants compte tenu de son état de délabrement. Monsieur le Maire propose donc de racheter cette parcelle afin d'y créer un parking. Après délibération, le conseil approuve l'achat de la maison située sur la parcelle cadastrée section AC numéro 505 d'une superficie de 145 m² au prix de 5000 € afin de procéder à sa démolition et d'y créer un parking. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat de cette parcelle avec les propriétaires.

## **Questions diverses:**

Demande Lotissement GIBERT: Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande pour le déneigement de la voirie du lotissement Gibert qui n'est pas actuellement déneigée car elle est privée. Il précise par ailleurs que ce lotissement a fait l'objet d'un Partenariat Public Privé et que plusieurs voiries intérieures appartenant à d'autres lotissements sont déjà déneigées par la commune depuis de très nombreuses années. Par souci d'équité, il propose donc de donner une suite favorable à cette demande, à la condition que les propriétaires s'engagent à ne pas poursuivre la commune en cas de dégâts causés par les engins de déneigement. Afin de faire face à d'éventuelles nouvelles demandes de ce type, Monsieur le Maire indique aussi qu'il serait souhaitable de mettre en place une délibération de principe définissant des critères précis. Après délibération, le Conseil décide que la commune pourra procéder au déneigement des voiries intérieures des lotissements privés uniquement sur demande des habitants ou du propriétaire. Pour pouvoir être déneigé, le lotissement, tel que défini par le code de l'urbanisme, devra disposer d'une voirie permettant aux engins de manœuvrer sans danger et dans de bonnes conditions. Le déneigement sera effectué après signature avec tous les propriétaires de la voie d'une convention dégageant la commune de toute responsabilité en cas de dégâts survenus lors du déneigement, et ce, au fur et à mesure des constructions. Le refus d'un habitant ou du propriétaire mettra automatiquement un terme à ladite convention.

Point sur les ventes du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire indique que deux lots sont actuellement vendus, que trois promesses d'achat ont été signées et un autre lot est en cours de réservation.

Demande de construction d'un garage: Mr le Maire informe le Conseil qu'un propriétaire riverain de l'avenue Laurent Eynac souhaite construire un garage sur une parcelle située le long de la Transcévenole, au Verdier Haut. Il précise qu'il sera construit à l'intérieur de cette parcelle, à un mètre d'un fossé en béton et d'un muret et propose d'acquérir une bande de 1m40 de large de l'autre côté de ce garage, le long de la route départementale pour y aménager un chemin piétonnier. L'aménagement de ce dernier permettrait aux habitants du quartier et aux marcheurs de rejoindre la Déviation de façon plus directe et d'éviter la pente voisine dangereuse en période hivernale. Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette proposition et demande donc à Mr le Maire de négocier avec le propriétaire.

Prochain Conseil le jeudi 23 février 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 55 minutes.